



SERCE'Infos

2

ACTUALITÉS

- Conjoncture : un deuxième trimestre bien orienté
- Le SERCE délivre 17 nouvelles qualifications
- Le SERCE rejoint le Q2C

4

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

- CPE : un nouveau guide sur la situation de référence
- Conférence du SERCE au Salon des Maires
- Table ronde nationale sur l'Efficacité énergétique
- Nouveau décret relatif aux nuisances lumineuses

6

SÉCURITÉ

- Concours sécurité 2010, le témoignage de trois lauréats

7

FORMATION

- Formapelec : développeur de compétences et de certifications
- Partenariat SERCE/Écoles : 2 nouvelles licences professionnelles

8

EN BREF...

- Nouvelles Publications
- Nominations
- Agenda du SERCE



Les
qualifications
du SERCE,
une référence pour
les donneurs d'ordres

À lire p. 3





L'EXIGENCE AU SERVICE DE LA QUALITÉ

Il existe des dizaines de métiers différents dans le monde du bâtiment, des

travaux publics et de l'industrie, certains professionnels cumulant plusieurs savoir-faire. Dans ce contexte, et pour permettre aux donneurs d'ordres d'apprécier la capacité professionnelle des entreprises avec lesquelles ils sont susceptibles de passer des marchés, le SERCE délivre plus de 120 qualifications dans 18 domaines différents qui font autorité dans le périmètre d'activité des entreprises de génie électrique et climatique.

Véritable passeport d'excellence pour les entreprises, les qualifications sont attribuées par le SERCE pour une durée maximale de 4 ans, conformément à la norme AFNOR NF X50-091. Elles garantissent aux donneurs d'ordres la légitimité professionnelle et la reconnaissance de la capacité d'une entreprise à réaliser des travaux dans une activité donnée, à un niveau de technicité défini.

Afin de mieux identifier ce niveau d'exigence, le SERCE a décidé de créer un nouveau logo, «Entreprise qualifiée SERCE» qui sera apposé, à partir de 2012, sur les cartes de qualification délivrées chaque année aux entreprises adhérentes. Ce logo sera actualisé annuellement par un millésime, accréditant ainsi la validité des informations délivrées par l'entreprise.

Pour répondre aux nouveaux enjeux de compétences et de sécurité liés aux exigences techniques des marchés actuels et émergents, la Commission Qualification du SERCE a proposé en juin dernier au Conseil d'administration de mettre en place 17 nouvelles qualifications. Les domaines concernés sont liés au déploiement de la fibre optique, à l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique, à l'installation de systèmes de détection intrusion et de vidéosurveillance, à l'éclairage événementiel et à l'installation de systèmes de contrôle et d'analyse d'installations électriques par thermographie infrarouge dans le domaine de la maintenance multi technique.

Bernard Vadon
Président du SERCE

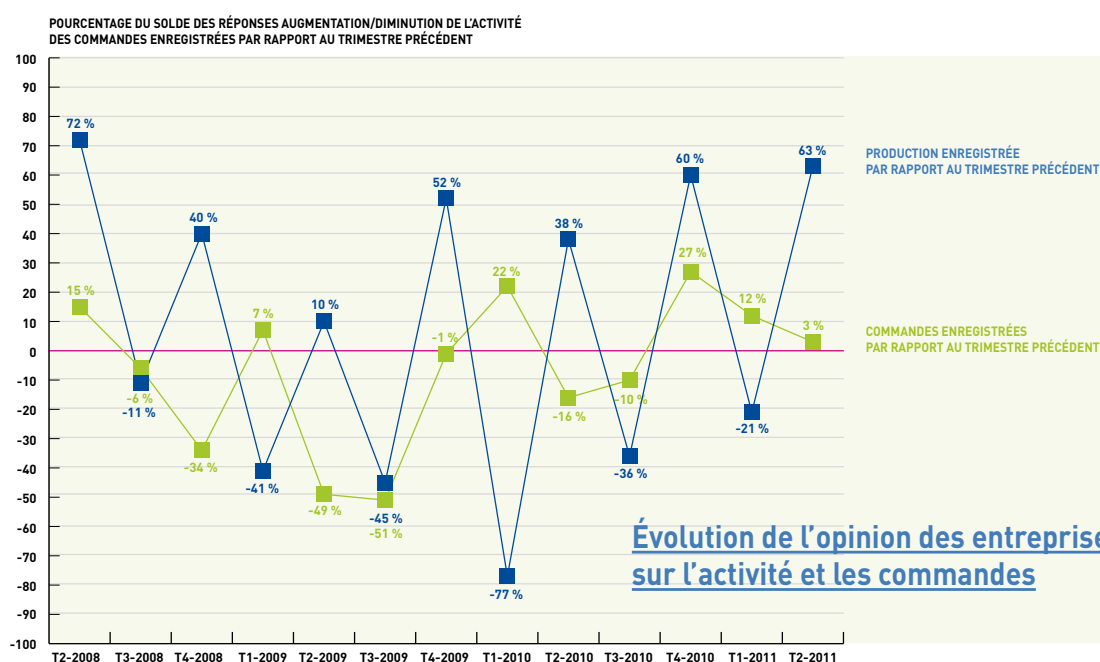
Conjoncture économique

UN DEUXIEME TRIMESTRE BIEN ORIENTÉ, DES PERSPECTIVES INCERTAINES

Chaque trimestre le SERCE adresse une enquête de conjoncture à ses adhérents pour recueillir leur opinion sur l'activité comparée à celle du trimestre précédent et à celle de l'année passée.

Les résultats du 2^e trimestre 2011 montrent une progression positive de l'opinion des entreprises sur l'évolution de la production par rapport au trimestre précédent. Les com-

mandes progressent également mais plus faiblement. Ceci correspond à un effet cyclique des activités des entreprises, le 2^e trimestre étant toujours meilleur que le début de l'année.



Les activités tertiaires connaissent une forte croissance de la production et des commandes par rapport au trimestre précédent. Les résultats sont également bien orientés si l'on compare la situation par rapport au 2^e trimestre 2010.

L'industrie confirme sa reprise avec une forte progression de la production par rapport au 1^{er} trimestre. Les commandes connaissent un léger ralentissement après deux trimestres de croissance. Elles n'en restent pas moins en nette progression. Il faut cependant prendre en compte un effet volume important lié à une reprise de l'activité dans l'industrie après un très fort ralentissement sur les deux derniers trimestres de 2010.

Enfin, les activités dans les réseaux retrouvent une pente positive après un mauvais 1^{er} trimestre 2011 mais il s'agit d'un effet cyclique classique dans ces activités. Les commandes connaissent en revanche un fléchissement après deux trimestres positifs.

Au-delà de ces indicateurs, les entreprises du SERCE estiment que l'année 2011 devrait être positive car les carnets de commande se sont bien remplis. Toutefois elles s'alarment des niveaux de prix qui restent très bas. Leur inquiétude reste forte sur l'évolution des ressources des collectivités locales et du risque de ralentissement de leurs projets d'investissement.

L'AVIS DE JEAN MAGNAVAL, PRÉSIDENT DE SATELEC ET MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERCE

Satelec et ses filiales (Groupe Fayat - CA prévisionnel 2011 : 300 millions d'euros / Effectif : 2 100 salariés) interviennent sur l'ensemble des marchés de réseaux et infrastructures, tertiaire et industriel pour lesquels elles assurent, en France, la conception, la réalisation et la maintenance des installations électriques et des réseaux de communication.

« Si l'année 2010 a été marquée par la crise, le 1^{er} semestre 2011 a laissé entrevoir un début de reprise, notamment favorisé par les « Grands travaux ».

Dans ce contexte, chez SATELEC nous confirmons cette tendance avec une stabilisation de la croissance au cours du 2^e trimestre 2011. Cette reprise reste néanmoins variable d'une zone géographique à l'autre et d'un métier à l'autre. Quelques marchés porteurs pointent à l'horizon 2012/2013 avec de nouveaux programmes tels que la réhabilitation et la

remise aux normes de tunnels, les investissements importants du RTE en lignes souterraines et postes HTA, le développement des tramways dans les villes ou la refonte du métro lillois par exemple. Le projet Linky s'inscrit aussi dans cette mouvance s'il est validé, et nous souhaitons vivement que ces travaux en soient confiés aux entreprises de génie électrique.

Un secteur prometteur d'avenir, le photovoltaïque, vient noircir ce tableau, mettant en friche un nombre incalculable de projets dans le tertiaire.

Pour conclure, la visibilité sur 2012 s'annonce correcte en termes de volume mais la spirale descendante et permanente de dégradation des prix reste le facteur le plus inquiétant pour les entreprises. Nous y voyons là un risque de fragilisation pour les structures mêmes des sociétés et une menace d'affaiblissement des commandes qui se profilent à l'aune de 2013 ».

Zoom sur...

► CONFÉRENCE-DÉBAT SERCE DU 15 JUIN 2011 « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE : CLÉS DE LA RÉUSSITE DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE »

Animée par Jean-Louis Caffier, journaliste à LCI, cette conférence, organisée par le SERCE, a réuni près de 200 participants. Après avoir dressé un panorama européen, une première table-ronde a permis d'établir un état des lieux sur le développement du véhicule électrique et le déploiement des infrastructures de recharge en France. Les conséquences sur le réseau de distribution électrique, sur la sécurité et la nécessaire qualification des entreprises d'installation ont été abordées dans un second temps.

La presse a massivement couvert cet événement auquel participaient notamment Louis Nègre, Sénateur des Alpes-Maritimes et rédacteur du rapport sur la « Structuration de la filière des véhicules décarbonés » ainsi que Pierre-Marie Abadie, Directeur de l'Énergie au MEDDTL.

Sous la présidence de Bernard Vadon, le SERCE a tenu à souligner que la réussite de l'engagement du gouvernement à l'horizon 2015/2020 (1 million de points de recharge et 2 millions de voitures électriques) était étroitement

liée à la qualité des installations des infrastructures de recharge. Un postulat indispensable qui met également en évidence l'importance des compétences et du savoir faire des installateurs électriciens pour garantir la fiabilité et la sécurité des installations.



Près de 200 personnes ont assisté à la conférence.

Pour répondre à ces enjeux majeurs, le SERCE a créé trois nouvelles qualifications concernant l'installation de bornes de recharge, dans le résidentiel, sur la voie publique, et hors résidentiel et voie publique. Dans le prolongement de cette conférence-débat, la Direction du SERCE a rencontré le 22 juillet dernier, le Cabinet d'Éric Besson pour étudier concrètement la future mise en œuvre des bornes de recharge.

Le 6 septembre, lors de la table ronde sur le véhicule électrique et hybride, présidée par Éric Besson, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, c'est aux côtés des constructeurs automobiles et des équipementiers que le SERCE a présenté le point de vue des entreprises de génie électrique et signé la « Charte pour l'industrialisation du véhicule électrique ».

RENCONTRE AVEC



Dans le cadre de son implication au sein du groupe de travail de la FIEEC dédié à la fibre optique et au déploiement du très haut débit, le SERCE a été sollicité pour rejoindre Q2C réseaux de communication (Qualité Contrôle Conformité). Depuis le 1^{er} juillet, il fait désormais partie des adhérents aux côtés d'autres acteurs concernés par le très haut débit : opérateurs de réseaux de communications électroniques, industriels et installateurs de ce secteur, ainsi que des organismes de contrôle. Cet organisme est notamment chargé d'adapter son site internet existant (<http://q2c.org>) en intégrant une interface qui permettra aux installateurs de pouvoir établir l'enregistrement de fiches d'auto contrôle pour valider la conformité de leurs installations. L'accès à ce site sera réservé à tous les membres adhérents d'un syndicat professionnel faisant partie de Q2C.

► OUVERTURE DU CONCOURS LUMIÈRES 2012 : PARTICIPEZ NOMBREUX !

Ce concours est co-organisé par le SERCE et Philips Lighting depuis 1987, en partenariat avec le groupe Moniteur. Il s'adresse aux **maîtres d'ouvrages, publics ou privés**, ayant réalisé depuis le 1^{er} janvier 2010, en France, la mise en lumière d'un monument, site urbain ou rural, jardin ou ensemble paysager, ancien ou contemporain. L'éclairage doit être **permanent et visible par tous, gratuitement**. Les illuminations festives non permanentes ne peuvent être prises en compte, ni celles réalisées uniquement à partir de projections d'images. **Trois prix d'un montant total de 16 500 €** seront décernés.

Le règlement et les dossiers de candidatures sont à retirer avant le 15 janvier 2012 auprès de Marielle Mourgues (Tél. : 01 47 20 69 45 / m.mourgues@serce.fr). Les dossiers d'inscription devront être retournés au SERCE avant le 28 février 2012. Le palmarès sera proclamé en mai prochain.



► 17 NOUVELLES QUALIFICATIONS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES MARCHÉS

Pour répondre aux nouveaux enjeux de compétences et de sécurité liés aux exigences techniques des marchés actuels et émergents, la Commission Qualification du SERCE a proposé de mettre en place 17 nouvelles qualifications :

- L'installation des câbles à fibre optique avec raccordement, selon la technique traditionnelle ou FTTH (2 qualifications) ;
- L'installation de câbles à fibre optique, sans raccordement (1 qualification) ;

- L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques avec raccordement sur la voie publique (1 qualification) ;
- L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques chez le particulier, et hors voie publique et résidentiel (2 qualifications) ;
- L'installation de bornes de recharge avec raccordement pour les campings, marchés, sites forains,... (1 qualification) ;
- L'installation de systèmes de détection intrusion,

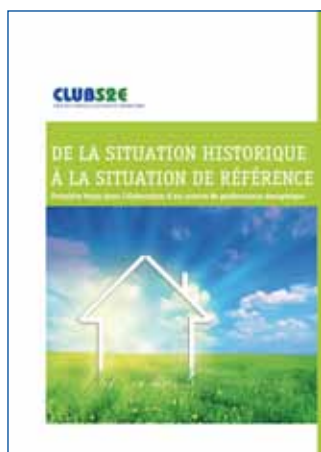
- de vidéosurveillance/video-protection, de contrôle d'accès dans tous les secteurs (6 qualifications) ;
- L'installation d'éclairage événementiel (1 qualification) ;
- L'installation de systèmes de vidéosurveillance du trafic et de panneaux d'information à messages variables dans le domaine de la signalisation routière (2 qualifications) ;
- L'installation de systèmes de contrôle et d'analyse d'installations électriques par thermographie infrarouge dans le domaine de la maintenance multi-technique électrique (1 qualification).

Jean-Raymond Artaud, Conseiller régional réseaux Haute-Normandie, membre de la Commission Qualification, témoigne.

« Les qualifications délivrées par le SERCE évoluent avec les changements de techniques et les nouvelles activités électriques. C'est une nécessité et une véritable valeur ajoutée pour les entreprises dans un paysage professionnel en pleine mutation.

Ces qualifications représentent une réelle caution pour les donneurs d'ordres en prouvant les capacités de nos entreprises à réaliser les travaux dans les règles de l'art. A titre d'exemple, la mise en scène et la gestion de la lumière dans l'espace privé et public est une activité de plus en plus développée. Afin de légitimer le savoir-faire bien particulier des installateurs pour ce type de travaux, nous avons récemment créé la qualification « éclairage événementiel ».

Très proches du terrain et des besoins du marché, nous savons que les qualifications du SERCE revêtent un double intérêt. D'une part, elles permettent aux entreprises adhérentes d'être identifiées comme compétentes et fiables, ce qui leur permet d'accéder à de nouvelles activités et de développer ainsi leur chiffre d'affaires. D'autre part, elles garantissent aux donneurs d'ordres, maîtres d'ouvrages et architectes l'existence d'un vivier de compétences au sein des entreprises qualifiées. »



Efficacité énergétique

CS2E, UN NOUVEAU GUIDE SUR LA SITUATION DE RÉFÉRENCE

Membre co-fondateur du Club des Services d'Efficacité énergétique (CS2E)*, le SERCE a coordonné la rédaction d'un guide sur **la situation de référence**, démarche préliminaire, contractuellement identifiée, dans la mise en œuvre d'un **Contrat de Performance Énergétique (CPE)**. Ce guide est destiné aux maîtres d'œuvre et aux maîtres d'ouvrage, gestionnaires de patrimoines tertiaires et résidentiels des secteurs publics et privés. Il a pour vocation de les aider à élaborer une situation historique de qualité qui permettra de constituer une situation dite « de référence » afin d'obtenir une garantie formelle de réduction de leur consommation énergétique et d'amélioration apportée à l'efficacité énergétique des bâtiments.

*Le CS2E a été fondé par les organisations professionnelles de toute la filière énergétique : la Fédération des Services Énergie-Environnement (FEDENE), le Groupement des Industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés (GIMELEC); le Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique (SERCE), l'Union des Entreprises de génie Climatique et Énergétique de France, affiliée à la Fédération Française du Bâtiment (UECF/FFB) et l'Union Française de l'Électricité (UFE).

Pascal Jean, Président de la Commission Efficacité Énergétique, représentant du SERCE au Club CS2E (Club des Services d'Efficacité Énergétique), nous explique en quoi ce guide constitue un maillon essentiel entre les SS2E et les donneurs d'ordres.

« Depuis 2007, les Sociétés de Services en Efficacité Énergétique (SS2E) répondent aux consultations passées dans le cadre de tout nouveau CPE (Contrat de Performance Énergétique). Malheureusement les frais d'études coûteux qu'elles engendrent pour les entreprises, adossés à des projets aux contours assez flous de la part des donneurs d'ordres ont conduit à signer des contrats qui sont assez éloignés de ce qu'auraient dû être de véritables contrats de performance avec engagement garanti. Notre nouveau guide « De la situation historique à la situation de référence » a pour ambition de régler ce problème. Il complète les deux précédentes publications du Club CS2E : l'une relative aux « Services d'efficacité énergétique » qui propose une méthodologie de mise en œuvre des services d'efficacité énergétique, une seconde intitulée « Mesure et Vérification de la performance garantie des services d'efficacité énergétique » qui expose une méthodologie permettant de quantifier l'engagement en termes d'économies d'énergies.

Il s'agit d'un guide innovant et indispensable, car il clarifie de façon pédagogique, pratique et illustrée, les éléments et données que les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre devraient collecter avant de lancer une consultation de CPE, permettant ainsi aux SS2E de pouvoir s'engager sur des garanties de performances ambitieuses. Il montre également comment établir désormais cette situation de référence, socle de tout CPE qui prend en compte tous les facteurs d'influence d'un bâtiment donné pour comparer les éléments à périmètre constant. Contradictoire, elle est proposée par la SS2E et validée par le donneur d'ordre, un accord bilatéral indispensable qui constitue une base fiable et concrète permettant de dérouler le processus d'élaboration du CPE. »

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES : CONFÉRENCE SUR LE CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE)

Le SERCE vous convie à assister à une conférence sur le thème :
« Le Contrat de Performance Énergétique : un nouvel outil au service des collectivités locales. »

À la faveur du Grenelle de l'environnement, est apparu un nouvel outil : le Contrat de Performance Énergétique (CPE). Particulièrement bien adapté aux besoins des collectivités locales soucieuses de réduire la consommation d'énergie de leur patrimoine immobilier et de leurs installations, le CPE permet aux



maîtres d'ouvrage d'engager des travaux en ayant une garantie de résultat. Définition, périmètres, conditions de mise en œuvre seront exposés et illustrés par des exemples concrets au cours de la conférence qui se tiendra :

Mercredi 23 novembre 2011, 16 h 15 – 17 h 15, Hall 3, salle 30 - Stand SERCE : Hall 3, M51

► Le programme complet de la conférence est disponible sur www.serce.fr (Rubrique événements)

LINKY, C'EST PARTI !

Après la délibération favorable de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) parue le 18 juillet dernier, le ministre de l'Énergie, Éric Besson, a annoncé fin septembre le déploiement généralisé du compteur électrique communicant baptisé Linky. D'ici 2020, 35 millions de compteurs et 420 000 concentrateurs devront être installés, au rythme de 7 millions par an à partir de 2013. La généralisation de la pose des compteurs conforte le SERCE sur la nécessité d'un encadrement et d'une formation fiable des sociétés retenues. Face au possible élargissement des futurs appels d'offre à des sociétés informatiques ou de télécommunication, le SERCE a souligné la contradiction avec l'exigence de qualification électrique et rappelé que le recours à des entreprises de génie électrique qualifiées est le seul moyen de garantir aux consommateurs la fiabilité de l'installation.

Le 21 septembre dernier, à l'occasion d'une réunion rassemblant les délégués et conseillers régionaux du SERCE, Catherine Cros, Directrice de la politique industrielle d'ERDF et M. Fontanié, Directeur pôle Comptage, Projet Linky, ont présenté le plan de déploiement envisagé.

Par ailleurs le SERCE a rencontré plusieurs conseillers de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour leur faire un retour d'expérience des entreprises ayant participé à l'expérimentation. Cette réunion a été également l'occasion de faire des propositions sur les conditions de déploiement à venir.



TABLE RONDE NATIONALE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : LE SERCE PARTICIPE AUX TRAVAUX



Pour redynamiser le déploiement de l'efficacité énergétique en France, le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) a instauré le 15 juin dernier une Table ronde Nationale pour l'Efficacité Énergétique (TRNEE). L'objectif consiste à approfondir les mesures déjà prévues par le Grenelle de l'Environnement et d'explorer de nouveaux gisements d'économies d'énergie.

Les travaux sont organisés autour de trois axes :

- La réduction de la facture énergétique des ménages.
- L'amélioration de la compétitivité des entreprises.

■ Le rôle moteur et l'exemplarité de l'État en matière d'efficacité énergétique.

Ils devront déboucher d'ici mi-décembre sur des mesures concrètes, applicables dès début 2012.

Le SERCE participe à ces travaux par l'intermédiaire du MEDEF et de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC).

Il a notamment co-rédigé une fiche sur l'éclairage extérieur, en coopération avec l'ADEME, le Syndicat de l'Éclairage et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Ce projet vise la rénovation de l'éclairage

des villages et petites villes de moins de 10000 habitants pour réduire leur consommation d'électricité dans des proportions importantes. L'économie d'énergie cumulée réalisable est estimée à 5 TWh à l'horizon 2020. Le principe repose sur le remplacement des équipements d'éclairage à mercure par des lampes à sodium et iodures métalliques et au renouvellement des armoires électriques vétustes. La création d'un fonds « revolving » alimenté par un système d'avances remboursables permettrait de soutenir l'investissement des petites collectivités à hauteur de 30% du montant des opérations.

Qualité environnement

UN DÉCRET POUR PRÉVENIR ET LIMITER LES NUISANCES LUMINEUSES

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 du « Grenelle II », le décret relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses est paru au Journal officiel le 13 juillet dernier. Il définit les installations et équipements concernés par la réglementation et inventorie les prescriptions pouvant être appliquées pour limiter leurs nuisances. Des arrêtés d'application définiront les prescriptions envisageables selon l'implantation dans ou hors agglomération pour prévenir et réduire les nuisances lumineuses. Des représentants d'entreprises, membres de la Commission Éclairage public et régulation du trafic du SERCE, participeront aux différents groupes de travail mis en place par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL). Parmi les paramètres susceptibles d'être pris en compte figure notamment l'efficacité lumineuse et énergétique des installations (en Watt par lux et par m²), véritable indicateur de l'éco-performance des installations d'éclairage et critère défendu conjointement par le SERCE et le Syndicat de l'Éclairage.

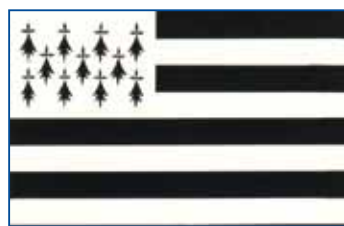
Rencontres « réinventer les lumières de la ville : performances et efficience en éclairage public »*

À l'occasion de la table ronde « de la nécessité d'un projet d'éclairage : comment s'y prendre ? », Anne Valachs, Directeur Général du SERCE, a présenté l'action des entreprises d'installation électrique qui interviennent au quotidien auprès des collectivités locales notamment sur les réseaux de distribution électrique et d'éclairage public. En partenariat avec la ville, les entreprises de génie électrique réalisent les études, la conception, l'installation, l'exploitation et la maintenance des projets d'éclairage public. Cette démarche de conseil et d'accompagnement intègre une vision à long terme d'efficacité énergétique dont les objectifs sont fixés contractuellement.

*Ces rencontres ont eu lieu le 29 septembre dernier au Palais de la Découverte à Paris. Elles étaient organisées par le Cluster Lumières créé en mai 2008 à l'initiative de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), de Philips, de Sonepar, de CDO et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon. Il regroupe 110 adhérents dont le SERCE et plusieurs de ses entreprises.



SERCE, FRTP, ERDF, SIGNENT UNE CHARTE QUI MET L'ACCENT SUR LA PRÉVENTION



Le 5 septembre, les représentants régionaux du SERCE, de la Fédération Régionale de Travaux Publics de Bretagne (FRTP) et le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, ERDF ont signé une charte visant à conforter leur collaboration. Cette initiative innovante associe une entreprise commanditaire (ERDF) aux entreprises de travaux électriques. L'objectif visé consiste à développer

les compétences et à appliquer des bonnes pratiques relatives à la prévention des risques et à la sécurité de leurs personnels intervenant sur les réseaux électriques pour répondre aux attentes des particuliers et des collectivités locales. La réduction des impacts environnementaux inscrit également cette démarche dans une dimension de développement durable.

Énergies renouvelables

LE SERCE PARTICIPE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DU SOLAIRE

À la suite des résultats décevants de la concertation sur le photovoltaïque, les organisations professionnelles de la filière ont décidé de se réunir pour rédiger un recueil de propositions pour favoriser le développement

du photovoltaïque en France. Il sera présenté à la presse le 27 octobre. Le SERCE co-préside avec la FNCCR un groupe de travail sur l'intégration des énergies nouvelles dans les réseaux.

Concours sécurité 2010

LE SERCE RÉCOMPENSE LES EFFORTS RÉALISÉS PAR LES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ



Les représentants des entreprises récompensés.

Parce que la sécurité et la santé au travail ne sont pas des variables d'ajustement, le SERCE invite ses adhérents depuis 1965 à mettre en avant leurs initiatives.

En partenariat avec l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB), le Concours sécurité du SERCE est l'occasion de présenter, à l'échelon de la profession, la qualité des efforts entrepris en matière de sécurité, d'organisation du travail pour assurer une meilleure prévention des risques et les actions de communication ou de sensibilisation vis-à-vis des salariés.

Pour l'édition 2010, 18 prix ont été décernés sur 80 dossiers présélectionnés dont voici quelques exemples :

1^{er} prix réseaux HTA et BT, éclairage extérieur, lignes de télécommunication, signalisation, canalisations souterraines pour 20 000 à 60 000 heures travaillées/an. EGEV (Groupe Vinci Energies)

Karim Merzougui, Chef d'entreprise : « tous les matins, sur les chantiers, et sous la responsabilité de chaque chef d'équipe, les salariés observent la « minute de sécurité » avant d'entamer leur mission. Une façon de traiter ou de rappeler quels sont les risques auxquels ils seront exposés dans la journée... » « En matière de prévention, je considère les points suivants comme primordiaux : les équipements, la formation, l'information régulière et le comportement de chacun ».

1^{er} prix réseau HTA et BT éclairage extérieur, lignes de télécommunication, signalisation, canalisations souterraines pour 60 000 à 200 000 heures travaillées/an INEO Réseaux Sud-Est Alpes-Midi

Renaud Pelizzari, responsable Qualité Sécurité Environnement : « en 2010, 206 salariés sur 260 de l'entité Sud Est ont été formés au cours de 317 sessions dédiées à la sécurité. Ce plan de formation a permis de mobiliser autour de la prévention ».

« En parallèle, s'accélère le rythme des quarts d'heure sécurité, dont la fréquence est prise en compte dans l'évaluation de l'encadrement et dans le calcul de la prime d'intéressement ».

2^e prix industrie et tertiaire pour 200 000 à 500 000 heures travaillées/an

CEGELEC Nord et Est Haute-Normandie

Joël Raquidel, responsable Sécurité : « après plus d'une décennie de prévention, il était cependant nécessaire de redynamiser l'implication de chacun afin que la sécurité ne tombe pas dans la routine. En 2010, les chefs de centres, c'est-à-dire l'encadrement intermédiaire, ont été totalement remis au cœur des plans d'actions sécurité de leurs activités ». « En 2011, notre filiale a relayé cette action de fond par la mise en place d'un plan de formation « management de la prévention » impliquant près de 400 personnes, du comité de direction jusqu'aux chefs de chantier ainsi que l'ensemble des fonctions supports de direction ».

► Pour prendre connaissance de tous les résultats du palmarès et de nombreuses interviews des lauréats, rendez-vous sur le site internet du SERCE : www.serce.fr (Rubrique Événements)

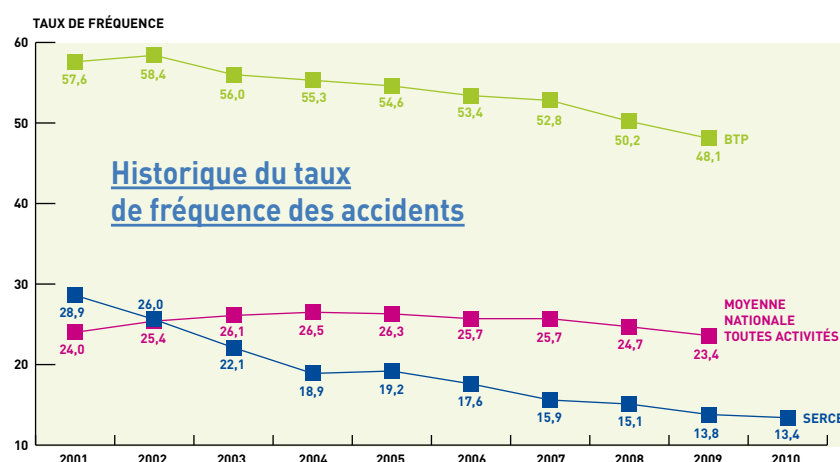
LES RÉSULTATS DE LA PROFESSION

En 2010, les données recueillies ont porté sur 144 millions d'heures de travail (contre 146 millions d'heures en 2009). En matière de sécurité, deux indicateurs permettent de mesurer les progrès réalisés : le taux de fréquence* et le taux de gravité**.

Les chiffres 2010 montrent que le taux de fréquence s'est encore amélioré pour atteindre 13,4 (contre 13,8 en 2009) malgré un rythme de progression qui s'est ralenti. Le taux de gravité marque, quant à lui, une légère dégradation de 0,72 contre 0,71 en 2009. Comparativement le taux de gravité 2010 des entreprises du BTP atteint 2,80 et la moyenne nationale, tous secteurs confondus, 1,32.

*Taux de fréquence : $\frac{\text{nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

** Taux de gravité : $\frac{\text{nombre de journées indemnisées} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$



Formation continue

▶ FORMAPELEC : DÉVELOPPEUR DE COMPÉTENCES

Créé par des organisations professionnelles de l'équipement électrique, dont le SERCE, pour les besoins de formation continue de leurs personnels, FORMAPELEC s'est développé depuis près de 40 ans en restant fidèle à sa vocation : le développement des compétences des professionnels du génie électrique. Spécialisé sur ces métiers, FORMAPELEC accompagne les entreprises et leurs équipes tout au long de leurs évolutions, proposant une offre sans cesse actualisée,



efficace et cohérente, de solutions de formation sur l'ensemble des techniques et à tous les niveaux concernant leurs cœurs de métier. FORMAPELEC reçoit les candidats à la formation dans ses trois centres de formations situés à Cachan (94), Dardilly (69) et Pont-du-Château (63).

▶ Site d'informations : www.formapelec.fr

Gérard Jacquemain, Directeur de FORMAPELEC s'exprime sur ce partenariat de longue date avec le SERCE

« Les entreprises adhérentes du SERCE représentent environ 50 % des demandes de formation, soit plus de 2500 personnes par an pour environ 75000 heures. Dans le top 5 des formations les plus demandées on trouve la « consignation électrique », « les postes et cellules HTA », « l'organisation de chantiers », « l'accessibilité souterraine en HTA » et les « TST, travaux sous tension sur batteries ». En 2007 nous avons conçu, à la demande du SERCE, un stage « Efficacité Énergétique » qui a permis de former entre 2008 et 2009 plus de

350 responsables d'affaires. Une autre formation importante a vu le jour, « monteurs de réseaux aéro souterrains ». Elle débouche sur un titre homologué par le Ministère du Travail de niveau 5. Ce sont 12 stagiaires chaque année qui bénéficient de cette formation. Nous constatons une évolution substantielle du contenu de nos formations. Alors qu'il y a une vingtaine d'années il s'agissait essentiellement de formations de base assez généralistes, aujourd'hui elles sont plus ciblées et plus spécifiques. C'est le cas cette année avec la future norme, entièrement refondue, NF C18 510 et l'évolution des règles pour les travaux sous tension. En complément FORMAPELEC a développé depuis deux ans une activité légitime de certification pour les personnes devant être certifiées par un organisme accrédité COFRAC ».

Partenariats SERCE/Écoles

Dans un contexte professionnel en perpétuelle évolution, des partenariats du SERCE avec les établissements de formation initiale préparent les nouvelles générations d'actifs et assurent l'avenir de la profession. La constitution d'un réseau d'établissements partenaires du SERCE permet de rapprocher le monde de l'enseignement du monde professionnel pour associer compétences et besoins du marché. À travers les partenariats établis avec le SERCE depuis près de 5 ans, les signataires s'engagent à développer des formations initiales spécifiques. Chacune d'entre elles débouche sur la qualification de monteurs, techniciens ou d'ingénieurs opérationnels, à même de répondre aux nouveaux enjeux énergétiques et environnementaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

▶ RETOURS SUR DEUX PARTENARIATS

Licence professionnelle Énergie et Génie Climatique : Énergies Renouvelables et Efficacité Énergétique (ER2E) / UFR de physique de l'Université de Lille 1

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, le développement des filières Efficacité Énergétique devrait créer de nouveaux emplois. Partant de ce constat, l'UFR de Physique associé à l'IUT a décidé de proposer aux étudiants une approche plus concrète avec une licence professionnelle « Énergie et Génie Climatique : Énergies Renouvelables et Efficacité Énergétique (ER2E) ». Cette formation pointue, dispensée en 1 an, a été mise en place en partenariat avec le SERCE, encouragé par le Ministère de l'Éducation nationale à la rentrée 2010. Le SERCE a joué un rôle majeur dans la mise en place et le développement de cette formation en participant au conseil pédagogique, en partageant son savoir-faire technique, en contribuant à son financement et en favorisant l'accueil des stagiaires parmi ses adhérents. 30 % des cours de la licence ER2E sont dispensés par des professionnels, dont un certain nombre a été sélectionné en collaboration avec le SERCE.

Céline Toubin, Maître de Conférence, responsable de la Licence Pro ER2E à l'Université de Lille exprime sa satisfaction devant le succès de cette formation.

« En 2010/2011 sur 75 candidatures qui ont été déposées, 18 étudiants ont suivi la formation. En 2011/2012 nous sommes passés à 150 candidatures pour 20 étudiants dans la promotion. Nous privilégions les petits effectifs pour deux raisons principales, d'une part nous souhaitons pouvoir assurer aux étudiants qu'ils trouveront des stages puis un emploi à l'issue de la formation. D'autre part, plus pragmatiquement, nos équipements et la taille de l'équipe enseignante ne permettent pas d'assumer plus d'une vingtaine d'élèves pour garantir un enseignement de qualité. Les critères de sélection se font donc sur la qualité du dossier, de la motivation et de l'autonomie de chaque candidat. Trouver un stage en début d'année 2011 n'a pas été facile mais globalement chaque étudiant y est parvenu dans les délais impartis et le secteur souhaité (diagnostic thermique et dimensionnement d'installations thermiques et électriques). Un tiers des élèves de la première promotion a trouvé un emploi dans les deux mois, d'autres ont préféré poursuivre leurs études, même si ce n'est pas la finalité d'une licence professionnelle. Notre partenariat avec le SERCE nous a permis d'orienter naturellement les élèves vers les entreprises adhérentes du syndicat, qui ont bien joué le jeu. »

Une future licence professionnelle « Éclairage et économie d'énergie » (Licence Pro EEE) / Lycée Jean Moulin – 27700 Les Andelys

Doté d'une formation au BTS Electrotechnique en partenariat avec des entreprises locales, le Lycée Jean Moulin assure un débouché aux futurs techniciens dans les métiers liés au développement durable et aux économies d'énergie. Pour compléter son offre, une licence professionnelle « Éclairage et économie d'énergie » est envisagée à la rentrée 2012. Cette formation s'adressera en priorité à des titulaires du BTS Électrotechnique ou d'un DUT en Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII). D'une durée totale de 600h réparties sur 24 semaines, cette formation sera assurée pour 20 % par des intervenants professionnels. Un stage en entreprise d'une durée de 3 mois complétera l'enseignement dispensé. Le programme de la formation a été présenté aux membres de la Commission Éclairage public et régulation du trafic du SERCE, qui après quelques recommandations, l'a validé. Un partenariat avec le SERCE permettra de préciser les relations et échanges avec des entreprises locales adhérentes du SERCE, afin de consolider l'enseignement théorique par des visites de chantiers et d'entreprises, la réalisation de projets concrets et innovants appliqués au domaine de l'éclairage, la réalisation de stages en entreprises...

Mme Cibois, Provisoire du Lycée explique les motivations qui l'ont amenée à prendre contact avec le SERCE en mars dernier.

« Notre Lycée s'engage dans la démarche de labellisation « lycée des métiers ». Dans ce cadre, nous avons créé une licence professionnelle en électrotechnique mettant l'accent sur l'éclairage public. En octobre 2010, nous avons signé une convention avec le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Électrification et du Gaz de l'Eure), Thorn Europhane (concepteur et fabricant de lampadaires), Forclum Haute-Normandie et Etd Haute-Normandie. La volonté d'élargir ces partenariats au SERCE s'est rapidement manifestée. Cette licence professionnelle est originale car elle prend en compte tous les aspects des économies d'énergie en matière d'éclairage public et s'inscrit dans la politique du développement durable. En partenariat avec Thorn Europhane, un lampadaire à énergie solaire a été installé dans l'enceinte du lycée à destination des étudiants du BTS Électrotechnique. Le soutien et les contacts que nous avons eus avec le SERCE se sont révélés très productifs et encourageants pour la poursuite du projet et nous espérons signer un accord de partenariat avec le SERCE dès que l'accompagnement par un établissement d'enseignement supérieur sera finalisé. »

▶ Plus d'informations sur : www.lycees.ac-rouen.fr/moulin
<http://licence-pro-er2e.univ-lille1.fr>

L'Agenda du SERCE

OCTOBRE

- **5 octobre** Rencontre avec les entreprises des régions Nord-Pas-de-Calais / Picardie
- **6 octobre** Commission de qualification
- **11 octobre** Commission des Questions sociales
Commission réseaux de Communication
- **13 octobre** Commission Qualité Environnement
Rencontre avec les entreprises des régions Centre / Poitou-Charentes
- **19 octobre** Rencontre avec les entreprises de la région Île-de-France
- **20 octobre** Remise du 2^e prix du Concours Lumières 2011 au Syndicat Intercommunal d'Électricité de Côte d'Or, à Gevrey-Chambertin
Bureau du SERCE
Commission Éclairage public et régulation du trafic
- **21 octobre** Commission Formation professionnelle
- **27 octobre** États généraux du solaire : conférence de presse

NOVEMBRE

- **9 novembre** Remise du 3^e prix Concours Lumières 2011 à la Ville de Vénissieux
- **15 novembre** Présentation des activités des entreprises du SERCE aux élèves de première année de l'ESTP, option Mécanique Électricité
- **17-18 novembre** AG de l'association européenne des installateurs (AIE) à Bruxelles
- **18 novembre** Commission des Questions juridiques
- **22-24 novembre** Salon des Maires et des Collectivités locales, Paris, Porte de Versailles – Stand SERCE et conférence le 23 novembre sur le thème : « Le Contrat de Performance Énergétique : un nouvel outil au service des collectivités locales »
- **24 novembre** Commission Prévention et Sécurité
- **30 novembre** Réunion des Délégués et Conseillers régionaux
Commission Éclairage public

DÉCEMBRE

- **1^{er} décembre** Bureau et Conseil d'administration du SERCE
Commission des centrales
- **6 décembre** Commission des caténaires
Remise du 1^{er} Prix Concours Lumières 2011 au Syndicat interdépartemental du cimetière du Parc de Clamart (Hauts-de-Seine)
- **14 décembre** Commission Génie climatique

PUBLICATION

Rapport d'activité 2010 du SERCE

Chiffres clés, communication, questions sociales, réglementaires, techniques... le rapport d'activité 2010 relaie dans le détail les activités menées par le SERCE et ses différentes instances (commissions et représentants régionaux) pour défendre les intérêts des adhérents. Les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) se sont trouvés au cœur des actions du syndicat durant l'année 2010 dont l'activité a été particulièrement dense.

► **Le rapport est téléchargeable sur le site internet du SERCE : www.serce.fr (Rubrique « Qui sommes nous ? / Publications ») et sur l'extranet.**



Nouvelle brochure « Les outils de la commande publique : l'éclairage urbain et la signalisation du trafic »

Destiné aux adhérents du SERCE, ce guide méthodologique s'adresse plus particulièrement aux chargés d'affaires et responsables commerciaux. Il leur permettra d'appréhender le type de contrat le mieux adapté aux différents marchés de l'éclairage public.

► **Disponible sur simple demande à adresser au SERCE (serce@serce.fr) ou via l'espace publications de l'extranet www.serce.fr (Réseau adhérents/Publications).**

LES CONTACTS ET RENDEZ-VOUS DU SERCE

Le SERCE a poursuivi ses contacts avec le **cabinet du Ministre de l'Industrie** pour apporter la vision des installateurs sur les infrastructures de recharge des véhicules électriques et préparer sa contribution à la Charte signée le 28 septembre dernier. Des réunions ont eu lieu avec d'autres conseillers sur la sous-traitance dans le secteur nucléaire et sur le déploiement du compteur Linky. Un contact avec la **CRE** (Commission de régulation de l'énergie) a eu également lieu à ce sujet. Des entreprises membres du SERCE ont rencontré la **Mission d'Appui à la réalisation des contrats de partenariat Public-Privé** au sujet d'un clausier type traitant

de l'éclairage public. Les échanges ont été constructifs et se poursuivent sur d'autres domaines concernant les activités des adhérents du SERCE.

Enfin, des rencontres ont eu lieu avec **UNICLIMA** (Syndicat des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques) et **ACR** (Association Confort Régulation – Automatismes du Génie Climatique et régulation) pour échanger sur des dossiers d'intérêt commun (efficacité énergétique, RT 2005 pour la rénovation et RT 2012 pour le neuf). Le SERCE souhaite, tout comme ses interlocuteurs, développer les actions de filière auprès des pouvoirs publics et des donneurs d'ordres.

NOMINATIONS



Didier Muschalle
(INEO ENERGYS)
Délégué régional
Champagne-Ardenne / Bourgogne



Gilbert Doucet
(ETDE Industrie)
Conseiller régional
Industrie/tertiaire
Basse et Haute-Normandie



Mohammed Abderrachid
(Groupe SNEF)
Conseiller régional
Industrie/tertiaire
Rhône-Alpes

DISPARITION



Le 25 août dernier disparaissait brusquement Jean-Pierre Gérald, Président de la Commission Qualification.

Après avoir accompli une très belle carrière au sein de notre profession, le SERCE lui avait proposé la présidence de la Commission Qualification en 1999. Dans cette mission et fort de son expertise, il avait su concilier rigueur, exigences et professionnalisme dans l'attribution des qualifications et dans la validation des adhésions à notre organisation professionnelle. En tant qu'ancien de l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Électriciens de Grenoble, il était activement engagé auprès des jeunes qu'il conseillait en vue de s'orienter dans la profession, et participait activement aux actions d'information du SERCE dans ce domaine. Nous regretterons tous son professionnalisme, son sens des autres, sa disponibilité et sa gentillesse.

Contact PRESSE : **Agence C-Comme Vous**
Tél. : 01 45 31 20 83

csorbier@c-commevous.com www.c-commevous.com

SERCE
SYNDICAT DES ENTREPRISES
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE

Contact SERCE :
Marielle Mourgues
Tél. : 01 47 20 42 30

www.serce.fr www.metiers-electricite.com

NOUVEL ADHÉRENT

Société PRUNEVIELLE
93200 Saint-Denis (Seine Saint-Denis)

Retrouvez **SERCE'Infos**
sur le site internet du SERCE,
dans « Actualités / publications. »

LE SERCE DÉMÉNAGE...

À compter de janvier 2012, les bureaux du SERCE seront transférés au 9, rue de Berri, 75008 Paris.

Les numéros de téléphone et fax restent inchangés.

